



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 56567

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des agents contractuels de La Poste. Le Parlement se prépare à adopter un projet de loi relatif à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, à la suite du protocole d'accord signé le 10 juillet dernier entre le Gouvernement et six des sept organisations syndicales. Le texte vise expressément les personnels des trois fonctions publiques. Les agents contractuels de La Poste s'interrogent néanmoins sur les possibilités qui pourraient leur être offertes de bénéficier d'un dispositif équivalent. Compte tenu du caractère éminemment légitime d'une telle revendication, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour permettre la mise en place d'un véritable plan de résorption de l'emploi précaire à La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56567

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 256

Question retirée le : 26 novembre 2001 (Fin de mandat)